



**INFORMATION POUR LES
FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES
ET
FOURNISSEURS DE SOLUTIONS**

-

10 JUILLET 2020

Ordre du jour:

1. Sujets transversaux
2. Evolutions des reportings
3. Taxonomies et dictionnaire de données
4. Questions à poser à l'adresse e-mail
5. Annexes



1. SUJETS TRANSVERSAUX

- Passage à l'identifiant LEI à compter de décembre 2021
 - Le Numéro CIB sera remplacé par le LEI pour toutes les remises faites à compter de l'échéance de décembre 2021.
 - A noter que toutes les déclarations correctives portant sur des arrêtés antérieurs à décembre 2021 effectués en 2022 continueront à être identifiées avec le CIB
 - Cet identifiant devra être déclaré dans les instances selon le schéma présenté ci-après.

1. SUJETS TRANSVERSAUX

- Passage à l'identifiant LEI à compter de décembre 2021
 - Prenons l'exemple d'une banque X, dont le CIB est 12345. Un contexte de remise pour cet établissement est aujourd'hui déclaré ainsi :

```
<xbrli:context id="CI8">  
  <xbrli:entity>  
    <xbrli:identifiant scheme="http://www.banque-france.fr/fr/supervi/supervi_banc/reporting/cib">12345</xbrli:identifiant>  
  </xbrli:entity>
```

- Le LEI de la banque X est 12345678901234567811, les contextes de ses remises se présenteront alors sous la forme :

```
<xbrli:context id="CI8">  
  <xbrli:entity>  
    <xbrli:identifiant scheme="http://standards.iso.org/iso/17442">12345678901234567811</xbrli:identifiant>  
  </xbrli:entity>
```



1. SUJETS TRANSVERSAUX

- Assouplissement des remises
 - L'assouplissement octroyé par l'EBA et relayé par l'ACPR dans son communiqué de presse en date du 26/03/2020 ne s'appliquera plus à partir de l'arrêté de juin 2020 eu égard à la fin de l'état d'urgence sanitaire.
- Assouplissement concernant la signature électronique
 - La tolérance accordée pendant la crise sanitaire en matière de signature électronique ne sera plus acceptée à compter du mois de septembre, date à laquelle les remises non signée ou mal signée adressées à l'ACPR pendant la période de mars à fin août devront être de nouveau communiquées à l'ACPR revêtues d'une signature conforme.



1. SUJETS TRANSVERSAUX

■ Réorganisation du support Onegate

- Les objectifs du projet sont de transférer les activités de support OneGate vers de nouveaux acteurs et de séparer les activités de niveau 1 et 2 technique auprès de 2 acteurs différents et complémentaires
 - Niveau 1 (N1) – Point d'entrée unique
 - Niveau 2 technique (N2T) : analyse puis traitement
- Mise en place d'un transfert progressif de responsabilité de l'ancien acteur de support vers les nouveaux
- Coordonnées du support : 01.42.92.60.05 ou Support-OneGate@banque-france.fr



1. SUJETS TRANSVERSAUX

■ Traduction des Vues métiers

- L'évolution du système d'information de l'ACPR aura un impact **temporaire** d'une durée d'environ 6 mois (à partir de mars 2021) pour les établissements en cas de remises avec des erreurs
 - Pour des taxonomies françaises, les retours (les vues métiers) seront avec les libellés en français
 - Pour des taxonomies européennes, les retours seront avec des libellés en anglais

1. SUJETS TRANSVERSAUX

■ Traduction des Vues métiers

- Pour les remettants qui le souhaiteraient, la traduction en français des templates et guides méthodologiques sera accessible sur le site e-surfi

Insurance company: 572093920, Closing date: 30/09/2018, published on: 18/02/2019 18:16:29

Premiums, claims & expenses by line of business		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligat					
Non-Life & Accepted non-proportional reinsurance		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
S.05.01.02.01		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Premiums written							
Gross - Direct Business	R0110	4 402 337 153,10	1 763 266 058,40	799 010 657,90	5 558 820 337,40	4 753 448 496,40	687 966 889,20
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	1 793 652 289,10	551 600 143,70	-33 655,00	44 349 584,50	97 872 963,30	179 504 889,50
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140	373 096 364,00	135 287 056,00	6 881 897,20	281 561 618,00	192 597 603,60	251 871 606,30
Net	R0200	5 822 893 078,20	2 179 979 146,10	792 096 106,70	5 321 608 303,90	4 658 723 856,30	615 600 172,40

E-Regulatory présente tous les libellés en anglais dans la vue métier.

E-REGULATORY

E-SURFI

Annexe I
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

La présentation en français est accessible sur le site e-surfi ; les utilisateurs pourront facilement retrouver les informations.

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
	Assurance de frais médicaux	Assurance de protection des revenus	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
Primes émises										
Brut - assurance directe	R0110	C0010:R0110	C0020:R0110	C0030:R0110	C0040:R0110	C0050:R0110	C0060:R0110	C0070:R0110	C0080:R0110	C0090:R0110
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	C0010:R0120	C0020:R0120	C0030:R0120	C0040:R0120	C0050:R0120	C0060:R0120	C0070:R0120	C0080:R0120	C0090:R0120
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	C0010:R0140	C0020:R0140	C0030:R0140	C0040:R0140	C0050:R0140	C0060:R0140	C0070:R0140	C0080:R0140	C0090:R0140
Net	R0200	C0010:R0200	C0020:R0200	C0030:R0200	C0040:R0200	C0050:R0200	C0060:R0200	C0070:R0200	C0080:R0200	C0090:R0200



2. ÉVOLUTIONS DES REPORTINGS

■ Reporting COVID-19

De nouvelles exigences de reporting apparaissent dans le cadre de la crise du COVID-19. Prévues à ce stade pour 18 mois, elles seront déclinées dans une instruction à paraître :

- Conformément aux orientations sur les moratoires, **l'ABE a publié le 2 juin 2020 des orientations** sur la déclaration et la publication des expositions faisant l'objet de mesures appliquées en raison de la pandémie de COVID-19
- Ces orientations **définissent le format et le contenu de tableaux** complémentaires au reporting **FINREP**
- Les orientations **définissent des mesures de proportionnalité** (périmètre et contenu) sur lesquelles l'ACPR doit prendre position lors d'une réunion du sous-collège Banque le 15 juillet 2020
- Ces templates ont été **définis en commun avec la BCE** qui a également lancé un reporting COVID-19 plus large allant au-delà des moratoires et dispositifs de garantie d'Etat, avec notamment des données sur les lignes de crédit engagées, le risque de marché et la continuité d'activité opérationnelle



2. EVOLUTIONS DES REPORTINGS

- Reporting COVID-19

Des exigences de format à respecter selon les dates d'arrêté :

- Les organismes assujettis remettent à l'ACPR les **états trimestriels FINREP définis par l'ABE** selon les modalités suivantes :
 - Par télétransmission, en utilisant un **format bureautique Excel**, pour les remises effectuées au titre de l'arrêté de **juin 2020**,
 - Par télétransmission en utilisant le **format informatique XBRL** (*eXtensible Business Reporting Language*), pour les remises effectuées au titre des **arrêtés ultérieurs**.
- Les organismes assujettis remettent à l'ACPR les **état mensuels définis par la BCE** selon les modalités suivantes :
 - Par télétransmission, en utilisant un **format bureautique Excel**, pour les remises effectuées au titre des arrêtés **jusqu'à fin août 2020**,
 - Par télétransmission en utilisant le **format informatique XBRL** (*eXtensible Business Reporting Language*), pour les remises effectuées au titre des **arrêtés ultérieurs**.



2. EVOLUTIONS DES REPORTINGS

- Quick fix CRR
 - Le règlement (UE) No 575/2013 « CRR » a été amendé avec des règles exceptionnelles pour faciliter la dynamique de prêt bancaire dans l'UE (en réponse au coronavirus)
 - Ces amendements ont été publiés au Journal officiel de l'UE le 26 juin 2020 et sont entrés en application 1 jour après leur publication
 - Les principaux impacts sur le reporting prudentiel portent sur :
 - NPL - Backstop,
 - Fonds propres,
 - Risque de marché,
 - Ratio de levier,
 - Risque de crédit,
 - Grands risques.
 - Ce package, dit quick fix, a été adopté en « fast track » et comprend diverses mesures, nouvelles ou qui sont des réintroductions du CRR1, temporaires ou permanentes, avec des impacts en reporting différenciés selon le cadre de reporting (2.9, 2.10, 3.0, 3.1)



3. TAXONOMIES ET DICTIONNAIRE DE DONNÉES

- 3. 1 Taxonomies européennes
 - Taxonomie BCE SFRDP
 - Taxonomies EBA
 - Modifications techniques

- 3. 2 Taxonomies nationales
 - CREDITHAB
 - RENT_IMMO
 - RUBA



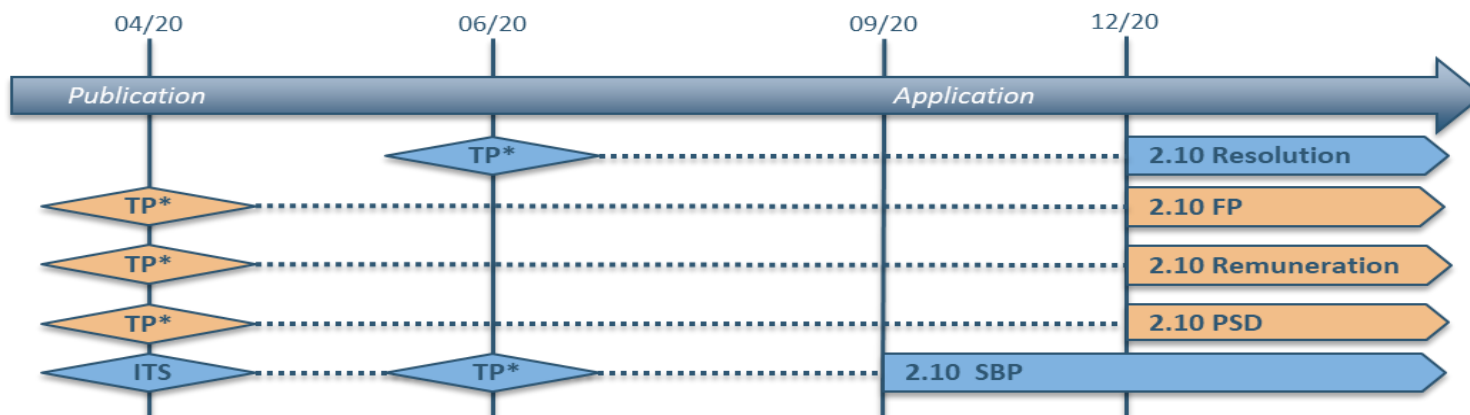
3. 1 TAXONOMIES EUROPÉENNES

■ Taxonomie BCE

- La taxonomie BCE FINREP Data Points **SFRDP 4.0** - basée sur la taxonomie FINREP v2.9 de l'EBA - a été publiée par la BCE le 23 juin, avec le règlement BCE n°2020/22 (règlement UE n° 2020/605 modifiant le règlement 2015/534)
- Elle s'applique à partir de l'échéance du 30 juin 2020
- La taxonomie est disponible dans SURFI depuis le 3 juillet

3. 1 TAXONOMIES EUROPÉENNES

- Taxonomies EBA
 - Taxonomie v2.10



*Technical package

- Le package v2.10 phase 2 est en cours d'approbation par le BoS EBA et devrait être publié le 10 juillet
 - Il remplace le package v2.10 phase 1 publié en avril



3. 1 TAXONOMIES EUROPÉENNES

- Taxonomie EBA « COVID 19 »
 - Le package v2.10 phase 2 inclut le reporting EBA « Covid 19 », remis en vertu des orientations EBA n° 2020/07, déclinées par une instruction ACPR en cours de consultation (publication attendue vers le 20 juillet)
 - Application à compter de l'échéance de juin 2020 :
 - Remise au format excel pour l'échéance de juin
 - Remise au format XBRL à partir de l'échéance de septembre
 - Taxonomie « FINREPCOVID19 » comprenant les 4 points d'entrée habituels (Ngaap/IFRS, Conso/Solo)



3. 1 TAXONOMIES EUROPÉENNES

■ Taxonomies EBA

– Package v2.10 phase 2 (suite)

- SBP : applicable à partir de septembre 2020
- Rémunération :
 - Aujourd’hui collecté via la taxonomie Surfi. L’ACPR utilisera la taxonomie EBA dès les déclarations 2020
- Funding plans
- Résolution
- PSD (Payment Service Directive) : n’est pas mis en œuvre par l’ACPR

3. 1 TAXONOMIES EUROPÉENNES

■ Taxonomies EBA

- Taxonomies v3.0 – v3.1
- Modifications liées à CRR2/CRD5 et BRRD2
 - **Taxonomie v3.0** : le projet de règlement d'exécution (ITS) qui remplace le règlement UE 680/2014 a été publié par l'EBA le 24/06/2020, application prévue au 30 juin 2021
 - **Taxonomie v3.1** : le projet d'ITS sur les exigences spécifiques au risque de marché (incluant FRTB) a été publié le 04/05/2020, application prévue au 30 septembre 2021



* Publication of CP on MREL/TLAC reporting and disclosure in November



3. 1 TAXONOMIES EUROPÉENNES

- Taxonomies EBA
- **Modifications techniques**
 - Indication de sous-consolidation
 - L'EBA pousse une nouvelle façon de transmettre la sous-consolidation pour toutes les instances soumises et resoumises directement à l'EBA à partir du 01/01/2021
 - Non applicable pour l'instant aux remises envoyées à la BCE, au SRB et à l'ACPR
 - Un nouveau format OIM/csv est en cours d'étude
 - Travaux en cours sur la définition des contrôles XBRL afin d'optimiser les temps de traitement sur les volumes de données importants



3. 2 TAXONOMIES NATIONALES

■ CREDITHAB :

- L’instruction 2019-I-08 publiée le 26/03/19, qui prenait en compte les recommandations de l’ESRB (n°2016-14), a été abrogée et remplacée par l’instruction 2020-I-02 publiée le 21/02/2020.
- Celle-ci met en place la nouvelle version du tableau CREDITHAB.
- Cette version intégrant beaucoup de modifications par rapport à la taxonomie CREDITHAB précédente, l’ACPR a décidé de la développer selon l’architecture Eurofiling (à l’image de ce qui a été fait en 2017 pour LCB-FT)
- La publication de la version draft a eu lieu le 22/04/2020.
- La version définitive (identique à la version draft hormis quelques assertions) a été publiée le 9 juillet.



3. 2 TAXONOMIES NATIONALES

■ CREDITHAB (suite) :

- Entrée en vigueur : 10/2020, avec télétransmission au plus tard le 30/11/2020 des données relatives aux échéances de janvier à octobre 2020.
- Ceci se traduit par le maintien des attendus sur l'ancienne taxonomie SURFI (point d'entrée CREDITHAB) sur les échéances jusqu'à 09/2020 compris.
- En parallèle, les données relatives aux échéances de janvier à septembre 2020 sont remises sous un format Excel à l'adresse SATRISK-2777@acpr.banque-france.fr.



3. 2 TAXONOMIES NATIONALES

■ RENT_IMMO

- L’instruction 2020-I-04, relative au suivi de la **rentabilité des crédits immobiliers en France** a été publiée le 03/04/2020.
- Ce texte met en place un nouveau reporting comportant 3 volets :
 - mise en force de nouveaux crédits immobiliers
 - renégociations de crédits immobiliers
 - encours de crédits immobiliers.
- Ce reporting fera l’objet d’une taxonomie dont la version draft sera publiée courant septembre 2020. Elle entrera en application à compter de l’échéance du 31 mars 2021 pour la production de crédits nouveaux et les renégociations, du 30 juin 2021 pour l’encours.



3. 2 TAXONOMIES NATIONALES

- **SURFI** :

- Pas de modification attendue. Les versions actuelles sont reconduites sur 2020 et 2021.



3. 2 TAXONOMIES NATIONALES

■ Taxonomie RUBA

- Date de mise en œuvre alignée sur l'entrée en vigueur de la réforme « statistiques monétaires » de la BCE
 - Suite à la crise sanitaire, cette date pourrait être reportée à janvier 2022 (à confirmer)
- Planning RUBA prévu si cette date est confirmée :
 - **Septembre 2020** : Publication de la taxonomie en version draft,
 - **Janvier 2021** : Publication officielle,
 - **Janvier 2022** : 1^{ère} collecte



4. QUESTIONS À POSER À L'ADRESSE E-MAIL

- Merci de bien vouloir adresser vos questions à la boîte mail générique :

sagemoa-garu@acpr.banque-france.fr



Annexes

5. ANNEXES - REPORTING COVID-19

Templates EBA

F90.01 Vue d'ensemble des moratoires (législatifs et non législatifs) conformes aux orientations de l'ABE

F90.02 Vue d'ensemble des **autres mesures de renégociation** appliquées en raison de la pandémie de COVID-19

F90.03 Vue d'ensemble des **nouveaux prêts et avances** émis qui sont **soumis à des régimes de garantie publics** appliqués en raison de la pandémie de COVID-19

F 91.01 Informations sur les prêts et avances soumis à des **moratoires** (législatifs et non législatifs) conformes aux orientations de l'ABE

F 91.02 Informations sur les **autres prêts et avances faisant l'objet de mesures de renégociation** appliquées en raison de la pandémie de COVID-19

F 91.03 Prêts et avances soumis à des moratoires (législatifs et non législatifs) conformes aux orientations de l'ABE **qui ont expiré**

F 91.04 Autres prêts et avances faisant **l'objet de mesures de renégociation appliquées** en raison de la pandémie de COVID-19 (délai de grâce / moratoire sur les paiements) et qui ont expiré

F 91.05 Informations sur les **nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics** appliqués en raison de la pandémie de COVID-19

F 92.01 Mesures appliquées en réponse à la pandémie de COVID-19: **ventilation** par code NACE

F 93.01 Produits d'intérêts et produits d'honoraires et de commissions des prêts et avances faisant l'objet de mesures appliquées en raison de la pandémie de COVID-19

F 93.02 Information prudentielle relative aux **prêts et avances soumis à des régimes de garantie publics** appliqués en raison de la pandémie de COVID-19



5. ANNEXES - REPORTING COVID-19

Templates BCE

Vue d'ensemble et continuité opérationnelle

- **Bilan et évolutions du compte de résultat** et projections de fin d'année
- **Ratios réglementaires** et projections de fin d'année (RWA, fonds propres, ratio de levier, LCR, NSFR)
- **Données de continuité opérationnelle** sur le personnel, les filiales, les DAB, incidents et pertes

Risque de crédit

- **Suivi des moratoires et garanties d'Etat** (nombre de débiteurs / valeur comptable / Dépréciation cumulée / Maturité résiduelle, Qualité de crédit, ventilation par code NACE + impact CET1/compte de résultat; maturité des garanties d'Etat, garanties payées/appelées, status UtP, flux de nouveaux prêts.
- **Lignes engagées tirées /non tirées** (montants; codes NACE/ventilation des contreparties clé)

Risque de marché

- **Market Risk:** métriques prudentielles clés, métriques de stress test interne à la banque, sensibilité aux principaux facteurs de risque
- **Revenu de trading et risque de refixation** (compte de résultat de trading, changements de juste valeur du portefeuille bancaire)
- **Risque de contrepartie** (expositions courantes et stressées, appels de marge)